

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Romain-Lachalm (salle des fêtes),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Nicolas PEYRARD)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **22**

Ayant pris part au vote :

(vote public) : **22**

○ Pour : **22**

○ Contre : **0**

○ Abstention : **0**

○ Blanc : **0**

○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, MOUNIER Emeline, MEYNET Isabelle, DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoir : Néant.

Date de convocation :

Le 8 juin 2023

Date d'affichage :

Le 8 juin 2023

M. SANTY, Vice-Président, rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2018-12-20/04 du 20 décembre 2018 prenant note des conclusions de l'étude réalisée par Haute-Loire ingénierie concernant l'aménagement l'évolution de l'aménagement de l'aire d'accueil de la Via Fluvia à Raucoules :

- destination des bâtiments ADACH (maison d'habitation) et GAILLARD (ancienne auberge),
- aménagement des extérieurs : abords de la gare et parc boisé.

Il rappelle ensuite, la délibération n° DC/2021-09-20/03 en date du 20 septembre 2021 approuvant le projet de réhabiliter l'auberge d'Oumey à Raucoules, située sur l'aire d'accueil de la Via Fluvia, ainsi que les délibérations n° DC/2022-09-05/04 et n° DC/2022-09-05/05 du 5 septembre 2022 attribuant les marchés de réhabilitation du bâtiment de l'auberge.

Il rappelle enfin la délibération n° DC/2022-11-14/07 en date du 14 novembre 2022 approuvant les aménagements des abords extérieurs concernant la gare, l'auberge et le parc boisé.

M. SANTY explique que les modalités financières du projet ont évolué et présente le nouveau plan de financement incluant :

- les travaux relatifs à la création d'un parking dans le prolongement de celui existant,
- les subventions arrêtées par la Région Auvergne – Rhône-Alpes et l'Etat (DETR 2023).

DELIBERATION N° :
DC/2023-06-12/10

OBJET DE LA SEANCE :
Via Fluvia – Véloroute entre
Loire & Rhône
Aire d'accueil (Raucoules)

Aménagement des abords -
Demande de subventions

AR Prefecture

043-244300307-20230603-DC2023061210-DE
Reçu le 19/06/2023

Dépenses	Recettes
Extension du parking : 147 288 euros	Région : 200 000 euros
Jardin de l'auberge : 12 168 euros	Etat (DETR 2023) : 100 000 euros
Nouvelle voie contournement et abords immédiats : 60 290 euros	Département Haute-Loire (CAP43) : 120 000 euros
Parvis : 171 845 euros	Autofinancement CCPM : 188 515 euros
Jardin de la gare : 176 924 euros	
Maitrise d'œuvre : 40 000 euros	
TOTAL : 608 515.00 €	TOTAL : 608 515.00 €

M. SANTY propose au Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- confirme l'approbation du projet d'aménager les abords extérieurs de l'aire d'accueil de la Via Fluvia à Raucoules (gare, auberge, parc boisé et espace de stationnement),
- approuve le plan de financement ci-dessus,
- sollicite M. le Président de Région Auvergne - Rhône-Alpes pour une subvention la plus élevée possible,
- sollicite Mme la Présidente du Département de la Haute-Loire pour une subvention la plus élevée possible dans le cadre du dispositif CAP 43,
- dit que les dépenses relatives à ce projet ont été inscrites au budget primitif 2023,
- charge M. le Président de déposer les dossiers de demande de subvention correspondants,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de prendre toutes décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Nicolas PEYRARD,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20230603-DC2023061210-DE
Reçu le 19/06/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Prefecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le